



Bulletin mensuel des observations des expulsions menées par Human Rights Observers à Calais, Pas-De-Calais – Septembre 2020

Depuis 2017, le projet HRO a pour mission d'observer et de documenter quotidiennement les violations des droits humains des personnes en situation d'exil à la frontière Franco-britannique¹¹.

Chiffres concernant les expulsions quotidiennes des lieux de vie informels



41 expulsions de lieux de vie informels



5 matelas saisis



370 tentes saisies



Des habits ont été saisis 9 fois



12 vélos saisis



70 arrestations lors des expulsions



6 sacs saisis



173 mineur.e.s isolé.e.s rencontré.e.s²

Dans le cadre de la politique « d'évitement des points de fixation », ces opérations de harcèlement consistent à forcer les personnes exilées à déplacer leurs tentes de quelques mètres (de 2 à 500 mètres) quotidiennement entre 8h et 11h, mais également à saisir ou détruire des biens de première nécessité et/ou affaires personnelles. Ces opérations sont accompagnées de contrôles d'identité souvent abusifs (*Cour de cassation, 25 avril 1985, n° de pourvoi 84-92916*) et donnent lieu à des arrestations puis placement en rétention administrative alors illégaux.

HRO a enregistré une augmentation des opérations de démantèlement depuis le 10 juillet, parallèlement à la nomination de Gérald Darmanin au poste de ministre de l'Intérieur. Les 10 et 29 septembre, HRO a assisté à des opérations de démantèlement à grande échelle de trois lieux de vie, au cours desquelles environ 310 tentes ont été saisies, 32 habitants ont été arrêtés et des campements qui abritaient 1000 personnes ont été entièrement détruits. Les opérations de démantèlement du 29 septembre n'ont pas été annoncées par un avis d'expulsion ; la base juridique officielle reste inconnue.



Lors de 2 expulsions, les occupants ont été aspergés d'agents chimiques, au point que l'un d'entre eux s'est retrouvé à l'hôpital ; 1 personne a été plaquée au sol avec une force excessive et maintenue à terre pendant plusieurs minutes par de nombreux agents.

Harcèlement des défenseurs des droits lors de l'observation



21 Tentatives d'intimidation :

Les observateur.trice.s ont été filmé.e.s / pris.e.s en photo avec le téléphone personnel et/ou professionnel des forces de l'ordre 15 fois; ont été bousculé.e.s 3 fois, ridiculisé.e.s 1 fois, menacé.e.s d'arrestation 1 fois et leur identité à été contrôlée 1 fois.

¹ Nos données se basent sur nos observations et ne sont donc pas exhaustives.

² Nombre de MIE auto-déclaré.e.s rencontré.e.s par les associations (non mandatées par le département) au mois d'août alors qu'ils étaient en situation de rue. Ce nombre est une sous-représentation du nombre d'enfants en situation de rue car les actions d'aller-vers ne se produisent pas quotidiennement sur tous les lieux de vie par ces acteurs; certains enfants ne communiquent pas avec les associatifs; d'autres accèdent directement à la mise à l'abri via l'association mandatée et ne sont donc pas intégrés à ce chiffre. Un constat demeure: les opérations de démantèlement répétées sont sources de fragilisation accrue voire de disparition de ces enfants, filles et garçons, et donc de risques majorés de traite et d'exploitation.